

06-05-1983



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

n° 13253/II/PN

[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 28 avril 1983, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.) siégeant section réunies, a consacré un examen à la plainte du 20 septembre 1982 suite au fait que dans les Pages d'Or Bruxelles 1981-82, le Musée du Cinéma n'est mentionné qu'en français.

Des renseignements, il ressort que le musée en cause a été repris dans les Pages d'Or à l'initiative de Promédia. Déjà, l'an dernier, le conservateur du Musée du Cinéma a fait le nécessaire pour que le Musée soit mentionné en français et en néerlandais dans les Pages d'Or. Cela est le cas dans l'édition Bruxelles 82/83.

La C.P.C.L. a estimé que la plainte était recevable mais devenue sans objet.

Copie de la présente est notifiée au plaignant.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes entiments très distingués.

Le Président,

[REDACTED]

